



MINISTÈRE
DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE,
*en charge de l'énergie,
de la protection sociale généralisée
et de la coordination de l'action gouvernementale*

N° 147 / MEF

Papeete, le 8 JAN. 2021

Le Ministre

Affaire suivie par :
Direction du budget et des finances

CIRCULAIRE

à

**Mesdames et Messieurs les Chefs de Service
s/c de Mesdames et Messieurs les Ministres**

Objet : Assurance des véhicules terrestres à moteur ainsi que des remorques, semi-remorques et engins mécaniques divers de types spéciaux et accessoires pour l'administration de la Polynésie française, année civile 2021.

Réf. :

- Marché n°8534 du 14 décembre 2018 relatif au lot n° 1 ;
- Marché n° 8535 du 14 décembre 2018 relatif au lot n° 2 ;
- Marché n° 8536 du 14 décembre 2018 relatif au lot n° 3.
- Courrier de notification du marché n°17/MEF/DBF du 06 janvier 2021.

Le marché relatif à l'assurance des véhicules terrestres à moteur ainsi que les remorques, semi-remorques et engins mécaniques divers de types spéciaux et accessoires a été conclu le 14 décembre 2018 entre la Polynésie française et la compagnie SAS MAEVA GENERALI ASSURANCES pour l'exercice 2019.

Il est renouvelable par tacite reconduction sans que la durée du marché ne puisse excéder quatre années conformément à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Le marché d'assurance des véhicules de l'administration étant reconduit pour l'année 2021 conformément à la notification sus référencée, les polices d'assurance établies pour 2021 sont sur la base du barème de primes présenté ci-après :

1^{er} lot : véhicules terrestre à moteur de deux roues :

Types véhicules	Prime unitaire HT pour 2021	Prime unitaire TTC pour 2021
Deux roues de moins de 50 cm ³	11 087	12 373
Deux roues de moins de 150 cm ³	15 937	17 793
Deux roues de moins de 400 cm ³	19 270	21 523
Deux roues de plus de 400 cm ³	21 753	24 298

2ème lot : véhicules terrestre à moteur de quatre roues :

Types véhicules	Prime unitaire HT pour 2021	Prime unitaire TTC pour 2021
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	11 188	12 486
Véhicules de 3,5 tonnes et plus	24 795	27 726

3ème lot : véhicules considérés comme véhicules de transport de passagers et comme « gros engins » :

Types véhicules	Prime unitaire HT pour 2021	Prime unitaire TTC pour 2021
Trucks faisant transport de passagers	41 785	46 736
Engins de chantier	15 982	17 870
Camions citernes	40 111	44 852
Remorques + 750 kg	11 076	12 385
Engins agricoles	15 982	18 091
Ambulances	15 050	16 829

En début d'année, il appartient à chaque service et cabinet ministériel de solliciter auprès de l'assureur un devis ou proforma en communiquant la liste des véhicules et des cartes grises des véhicules devant être assurés.

J'attire votre attention sur la communication obligatoire à l'assureur de la carte grise de chaque véhicule afin de lui permettre de disposer de tous les éléments nécessaires à l'établissement de la police d'assurance (marque, puissance fiscale, année d'acquisition...).

Au vu du devis reçu, le service devra engager ses primes sous forme de « marché de clientèle » et transmettre l'engagement pour visa au contrôleur des dépenses engagées avec les pièces justificatives.

La dépense sera imputée sur le budget général de la Polynésie française, à l'article 616 1, sur les programmes et centres de travail des services et cabinets ministériels concernés.

Le service fera retour à la compagnie des polices d'assurances pour modification dans le cas de survenance de l'un des trois événements ci-dessous évoqués :

1/ ADJONCTION DE VEHICULES

Pour tout véhicule acquis après le recensement préparatoire au lancement de l'appel d'offres ou véhicule en réparation ou hors circulation non déclarés par les services dans ce recensement, le service doit solliciter l'établissement de la police d'assurance supplémentaire, en adressant à l'assureur un bon de commande.

2/ VOL, PERTE DU VEHICULE PAR ACCIDENT OU MISE HORS SERVICE D'UN VEHICULE

La résiliation ou la suspension de la police d'assurance doit être demandée par écrit (courrier, courriel ou fax...) à l'assureur par le service affectataire du véhicule. Dans ce cas, elle fera l'objet d'une résiliation partielle de la police avant son expiration, et donnera lieu à un remboursement de prime au prorata temporis.

3/ CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN VEHICULE

Le service cédant doit aviser l'assureur du changement afin que la police puisse être rédigée au nom du nouveau service affectataire.

- Vous trouverez ci-après les adresses mails de la compagnie d'assurance, dédiées à la gestion de ce marché : Manuleilani TEINAURI, courriel : mteinauri@generali.pf,
- Adresse générique : flotte@generali.pf,

Je vous rappelle que le titulaire établit annuellement un bilan des sinistres causés par, ou sur les véhicules de l'administration. Et chaque année, nous sommes informés d'accidents et de délits plus ou moins graves.

A cet égard, il relève de votre responsabilité de vérifier que les personnels autorisés à utiliser les véhicules administratifs ont bien toutes les qualifications requises. Il relève également de votre autorité de veiller au strict respect des règles d'utilisation des véhicules administratifs (trajets, horaires).

Et s'il advenait que l'un de vos personnels a commis une grave infraction au code de la route, un signalement à la direction du budget et des finances doit être fait sans délai.

La survenance de sinistres par des véhicules de l'administration peut avoir des conséquences lourdes. Outre le fait, que le titulaire du marché pourrait mettre un terme au contrat et ne plus assurer les véhicules du service concerné, l'administration pourra être tenue pour responsable en cas de délit d'un de ses fonctionnaires.

La direction du budget et des finances assurant la coordination de ce marché, je vous prie de bien vouloir lui signaler toute difficulté liée à l'application de ce dernier ou de la présente circulaire.

Je vous remercie des mesures que vous prendrez pour veiller à la bonne exécution du marché.

Copies :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MEF	1
DBF	1

